

COMMUNE DU MUY
AM/PM/2023 N°051

ARRETE DU MAIRE

Restriction particulière au stationnement et à la circulation
Traverse de Vaugrenier et allée de Vaugrenier
A l'occasion de l'inauguration du bâtiment « ANB CONCEPTION »
Vendredi 26 mai 2023

LE MAIRE DU MUY,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2 ;

VU le code de la route et notamment ses articles R 417-10 et R 411-21-1 ;

VU la demande formulée par monsieur MATZ, président directeur général de l'entreprise MENUISERIE MATZ sise 27, ZAC des Ferrières 83490 Le Muy, sollicitant des restrictions au stationnement et à la circulation traverse de Vaugrenier, dans le cadre de l'inauguration de son nouveau bâtiment « ANB CONCEPTION », qui a lieu le vendredi 26 mai 2023 ;

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer la sécurité publique ;

ARRETE

ARTICLE 1 : le stationnement et la circulation de tous les véhicules sont strictement interdits le vendredi 26 mai 2023 de 07h00 à 20h00, traverse de Vaugrenier entre le N°10 exclu (Entrée de l'entreprise « ARCELOR MITTAL) et le N°22 de l'allée de Vaugrenier (Entrée de l'entreprise FIST STOP), dans le cadre de l'inauguration.

ARTICLE 2 : L'accès, par véhicule, aux entreprises précitées, sera permise par l'allée de Vaugrenier d'une part et par la traverse des Ferrières d'autre part.

ARTICLE 3 : Des panneaux et des barrières de réglementation temporaire sont mis en place par les agents du Centre Technique Municipal.

ARTICLE 4 : Les véhicules constatés en infraction peuvent être verbalisés et mis en fourrière par le chef de la police municipale ou l'officier de police judiciaire de la brigade de proximité de la gendarmerie nationale.

ARTICLE 5 : Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » par le site internet www.telerecours.fr ou par requête (Rue Racine 83000 Toulon) dans les deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté est transmise à/au :

- Chef de la police municipale du Muy
- Commandant de la brigade de proximité de la gendarmerie nationale du Muy
- Responsable des services techniques du Muy
- Pétitionnaire

Qui sont chargés en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Mis en ligne sur le site du Muy « ville-lemuy.fr »

Date :

10 MAI 2023

LE MUY, le 9 mai 2023

Le Maire,

Liliane BOYER

